

SEANCE DU 06 MARS 2025

Date de la convocation : 27 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi six mars, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

**Pouvoirs :** BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

**Excusés :** LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** ROUXEL Dominique.

**Objet : FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2025  
APPEL A PROJETS**

Monsieur le Maire fait savoir que la Préfecture de la Manche a lancé un appel à projets au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Il propose que la commune se positionne pour la mise en place de caméras de vidéoprotection sur la voie publique, positionnées route de Bricquebec et route de Portbail

Il présente le devis de la société AMP Nodicom de Coutances d'un montant de 16 262.00 € HT et demande au conseil municipal de l'autoriser à répondre à l'appel à projets correspondant.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention :

- décide de retenir la proposition de mise en place de 6 caméras positionnées route de Bricquebec et route de Portbail,
- valide le devis de la société AMP Nodicom d'un montant de 16 262.00 € HT,
- autorise le Maire à répondre à l'appel à projet du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

- autorise le Maire à solliciter une subvention de l'Agglomération du Cotentin dans le cadre du fonds de concours communautaire (40% du reste à charge HT),
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces décisions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS